

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 1^{er} ET MERCREDI 2 DÉCEMBRE 2026
PARIS OU À DISTANCE



EFE

**LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DES PROFESSIONNELS
DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT !**

30^e
ÉDITION

LES JOURNÉES DU BJDU

**Dispositions en matière d'urbanisme et AEC de la loi de simplification de la vie économique, points sur le ZAN et la consommation foncière...
Quelles sont les nouveautés impactantes ?**

**Autorisations d'urbanisme, aménagement, planification ou maîtrise foncière :
quelles sont les actualités phares de l'années 2026 ?**

**Toute la jurisprudence de l'année écoulée, analysée par le Conseil d'État
et les meilleurs experts en la matière !**



Une attestation vous sera remise
validant 14 heures de formation

En partenariat avec l'AATF



ADMINISTRATEURS
TERRITORIAUX

En partenariat avec :

BJDU



Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr

Sébastien FERRARI - Agrégé des Facultés de droit - UNIVERSITÉ DE VERSAILLES PARIS SACLAY
Ancien maître des requêtes en service extraordinaire - CONSEIL D'ÉTAT - Membre du comité de rédaction du BJD

Isabelle CASSIN Avocate Associée GENESIS AVOCATS Membre du comité de rédaction du BJD	Xavier de LESQUEN Conseiller d'État (H) Avocat Associé LACOURTE RAQUIN TATAR Membre du comité de rédaction du BJD	Thomas SIMON Avocat associé MASSAGUER & SIMON AVOCATS	Damien BOTTEGHI Directeur de la DHUP MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Dominique MORENO Responsable du Pôle de développement économique régional CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE
---	--	---	--	---

8h45

Accueil des participants

9h00

Repenser les modèles d'aménagement à l'heure de la sobriété foncière

Assouplissement du ZAN : quel état d'avancement des différentes des initiatives législatives ?

- Assouplissement de 20 % du ZAN ?
- La loi de simplification de la vie économique et la censure de la disposition par le Conseil constitutionnel en tant que cavalier législatif
- Une éventuelle reprise dans le projet de loi sur la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales ?
- Le report sine die de la proposition de loi TRACE

Comment traiter les grands projets générateurs de consommation foncière ? De la pratique à la loi ou de la loi à la pratique

- Rationaliser les projets d'infrastructures
- Favoriser la logistique en étages
- Préserver les projets stratégiques industriels et d'infrastructures
 - L'ouverture législative
 - Le "resserrement" jurisprudentiel
- Le cas particulier des data centers
 - Les dispositions favorables de la loi de simplification de la vie économiques
 - La prudence des règlements locaux : l'exemple du SDRIF-E en Ile-de-France et de la politique de l'agrément Ile-de-France

La transformation immobilière : des opérations nécessaires et complexes à l'équilibre économique fragile

- L'enjeu : concilier le ZAN, les transitions, le développement économique et la crise du logement
- Un mouvement national de transformation de locaux d'activité en logement
- Un foncier économique saturé à optimiser :
 - Densifier les ZAE ? Promouvoir leur mutation vers plus de mixité fonctionnelle ?
 - Requalifier les centralités, les zones périphériques et les espaces publics
 - Sans oublier la renaturation des sols dégradés
- Selon quel modèle économique ?
 - Rapport de l'IGF et du IGEDD
 - Réflexions du Sénat

10h30

Café-Networking

11h00

Quelles sont les évolutions jurisprudentielles majeures en matière de planification ?

- Possibilité d'imposer l'usage de matériaux sur une construction protégée par un PLU
 - CE, 13 juillet 2026, association des propriétaires de chaumières en Brière
- Comment s'apprécie la compatibilité d'une opération d'aménagement autorisée par un permis de construire avec le document d'orientation et d'objectifs d'un schéma de cohérence territoriale ?
 - CE, 20 mai 2026, SCCV Les Villas de Jouvence c/ Commune de Mérignies
- L'encadrement suffisant de l'exception à la règle générale du PLU
 - CE, 28 janvier 2026, ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation

12h30

Déjeuner

AUTORISATIONS D'URBANISME

14h00

Actualité législative et réglementaire des autorisations d'urbanisme

Loi n° 2026-403 du 26 mai 2026 de simplification de la vie économique : quelles nouveautés en matière d'urbanisme ?

- Comment l'article 46 de la loi renforce-t-il les possibilités de dérogation et de majoration des règles du PLU au profit des projets liés à la performance énergétique et aux énergies renouvelables ?
- Quelles sont les nouvelles marges de manœuvre offertes aux collectivités et aux porteurs de projets concernant les règles de hauteur, de gabarit et d'emprise au sol ?
- Dans quelles conditions les autorités compétentes peuvent-elles désormais accorder des dérogations au PLU pour les installations d'énergies renouvelables, les réseaux de chaleur ou les revêtements réfléchissants en toiture ?
- Comment l'article 47 fait-il évoluer l'obligation de solarisation ou de végétalisation des toitures des bâtiments neufs ou faisant l'objet de rénovations lourdes ?
- Dans quels cas les revêtements réfléchissants peuvent-ils se substituer à la végétalisation ou à la solarisation des toitures, et selon quels critères techniques et réglementaires ?

15h30

Café-Networking

Quelles sont les évolutions jurisprudentielles ?

- L'administration peut-elle s'opposer à un lotissement au motif qu'elle n'est pas en mesure d'indiquer dans quels délais et par qui seront réalisés les travaux d'assainissement nécessaires ?
 - CE, 2 mars 2026, Société La Caravelle
- Le maire qui ordonne l'interruption de travaux réalisés par le titulaire d'un permis de construire, au motif que ceux-ci ne sont pas autorisés par le permis délivré, a-t-il compétence liée ?
 - CE, 2 mars 2026, SCI 27
- Le juge du contentieux de l'urbanisme peut-il se fonder sur des éléments issus de Google Earth qu'il a lui-même recueillis ?
 - CE, 30 décembre 2025, Sociétés Groupe A et A Novellis et Cube Développement
- Lorsqu'un TA statue sur un recours dirigé contre un refus de délivrer un certificat de permis de construire tacite, son jugement est-il rendu en premier et dernier ressort ?
 - CE, 2 mars 2026, Commune d'Hyères
- La régularisation du permis de construire est-elle possible lorsque le terrain d'assiette du projet est devenu inconstructible ?
 - CE, Sect, 31 mars 2026, Commune de Tourrette-Levens et a.
- Les dispositions de l'article L. 600-3-1 du code de l'urbanisme, qui instituent une présomption d'urgence lorsque le recours contre un refus d'autorisation d'urbanisme est assorti d'un référé-suspension, s'appliquent-elles aux référés dirigés contre les décisions retirant une décision de non-opposition ou un permis ?
 - CE 17 juin 2026, Commune du Quesnoy
- Les requérants qui ont conclu une promesse de vente sur une parcelle voisine trois jours après l'affichage en mairie de la demande du pétitionnaire peuvent-ils faire valoir utilement les circonstances tirées de ce qu'ils ont été convoqués par le notaire avant l'affichage et qu'ils ont eux-mêmes déposé une demande de permis avant cette date pour échapper à l'irrecevabilité de principe prévue par l'article L. 600-1-3 du code de l'urbanisme ?
- Le juge peut-il rejeter par ordonnance, comme manifestement irrecevable, une demande tendant à l'annulation d'un permis de construire au motif que l'intérêt invoqué par le requérant est né postérieurement à la date de l'affichage en mairie de la demande de permis, sans avoir au préalable invité les requérants à régulariser leur requête et sans les avoir informés des conséquences qu'empporterait un défaut de régularisation de celle-ci ?
 - CE, 7 juillet 2026, Gimbert, n° 505473
- Le permis de construire modificatif peut-il être légalement délivré après achèvement des travaux ?
 - CE, 11 juin 2026, M. Monnier-Besombes c/ Commune de Saint-Restitut

18h00

Clôture de la conférence

JOURNÉE PRÉSIDÉE PAR :

Sébastien FERRARI - Agrégé des Facultés de droit - **UNIVERSITÉ DE VERSAILLES PARIS SACLAY**

Ancien maître des requêtes en service extraordinaire - **CONSEIL D'ÉTAT** - Membre du comité de rédaction du BJD

JOURNÉE ANIMÉE PAR :

Elsa SACKSICK

Avocate Associée
ADDEN AVOCATS

Malicia DONNIOU

Avocate Associée
GINKGO AVOCATS

Laetitia SANTONI

Avocate Associée
EY SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Laura CECCARELLI-LE GUEN

Avocate Associée
FRÊCHE & ASSOCIÉS

Michaël MOUSSAULT

Avocat Associé
ARKEN AVOCATS

8h45 Accueil des participants

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET PARTICIPATION DU PUBLIC

9h00 Quels sont les derniers textes impactant les plans, programmes et projets ?

- Mise à jour du guide de lecture de la nomenclature (rubrique 39) : les précisions apportées aux notions d'opération d'aménagement et de terrain d'assiette
- Révision de la liste des plans et programmes soumis à évaluation environnementale (rapport IGEDD de janvier 2026)
- Prise en compte croissante des enjeux climatiques dans l'évaluation environnementale (synthèse annuelle 2024 des autorités environnementales)
- Quelles évolutions concrètes issues des décrets parus en 2025 et 2026 ?
 - Suppression des autorisations tacites pour les projets soumis à EE (décret du 29 décembre 2025)
 - Transfert des missions d'autorité environnementale à l'IGEDD et ajustements relatifs à la CNDP (décret du 2 mars 2026)

Influence de la jurisprudence sur le cadre juridique des projets d'aménagement : quels sont les arrêts importants à retenir en 2025 et 2026 ?

- Limites aux modifications des PLUi après enquête publique (CAA Nancy, 2026)
- Absence d'évaluation environnementale rendant illégale la DUP – vice non régularisable (TA Orléans, 27 novembre 2025)
- Projets d'énergie et ICPE :
 - Refus d'une autorisations environnementales en l'absence de demande de dérogation espèces protégées (CE, 22 décembre 2025)
- Projets complexes :
 - Possibilité de séquencer les autorisations relatives à un Datacenter (CAA Versailles, 2 avril 2026)
- Projets d'envergure et régimes dérogatoires :
 - Spécificités des projets liés aux grands événements (JOP 2030, jurisprudence SOLIDEO)
- Accès à l'information environnementale : identification préalable possible des demandeurs (CJUE, 15 janvier 2026)
- Nature juridique des décisions de dispense d'évaluation environnementale :
 - Mesures préparatoires insusceptibles de recours (CE, mars et avril 2026)
- Qu'est-ce qu'un projet d'intérêt national majeur au sens de l'article L.300-6-2 du CU ?
 - CE, 6 février 2026, Association Notre affaire à tous

Participation du public : quelles nouveautés en la matière en 2026 ?

- Allègements des procédures d'urbanisme et de participation du public pour les JOP 2030 (loi du 20 mars 2026)
- Champ d'application de la participation du public :
 - Soumission des arrêtés de zones vulnérables à participation du public (CAA Versailles, 26 février 2026)
 - Convention d'Aarhus : la participation du public n'est pas exigée avant le dépôt d'une demande (CE, 2 mars 2026)

10h30 Café-Networking

URBANISME COMMERCIAL

11h00 Loi n° 2026-403 du 26 mai 2026 de simplification de la vie économique : quelles nouveautés en matière d'urbanisme commercial ?

- Les nouvelles dispositions sur les autorisations d'exploitation commerciale (AEC) : quels enjeux ?
- Les nouvelles dispositions sur les établissements recevant du public (ERP)

Quelles jurisprudences importantes en matière d'AEC en 2026 ?

- CE 13 mai 2026 CNAC c/ société Longévité, req. n°496752 (revoyure)
- CE, 8 avril 2026, Société générale de distribution en Guyane, req. n° 497528 (PC valant AEC)
- CE, avis, 8 avril 2026, req. n° 510652 (drive, artificialisation des sols, revoyure)
- CE 7 avril 2026 Sociétés Damylu, Match et Carrefour, n° 497595 (ORT, artificialisation des sols)
- CE 23 décembre 2025 Société Vaudry Distribution, req. n° 494747 (ORT, artificialisation des sols)
- CE 9 décembre 2025 CNAC, req. n° 470864, (motifs refus CNAC)
- Textes réglementaires sur la solarisation et végétalisation des parcs de stationnement
- CE, 26 juin 2026, La FACT, req. 493946.

12h30 Déjeuner

AMÉNAGEMENT ET LOTISSEMENTS

14h30 Quelles nouveautés en matière d'aménagement de lotissements ?

- Permis de construire, permis d'aménager, moment de la division foncière et terrain d'assiette pour l'application des règles d'urbanisme en lotissement
 - CE 13 février 2026 M. et Mme E., req. n° 501671
- Un compromis de vente dans le délai de validité d'un lotissement sans travaux permet-il de bénéficier de la cristallisation des règles d'urbanisme ?
 - CE, 13 mars 2026, Commune de Gex 495524
- Quel est l'impact immédiat de cette division anticipée sur l'application globale des règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?
- De quelle manière cette nouvelle chronologie sécurise-t-elle la cristallisation des règles d'urbanisme pour les porteurs de projets ?
- Pourquoi l'achèvement matériel des travaux d'aménagement par le lotisseur est-il décorré de la naissance juridique du lot ?
- Quelles stratégies opérationnelles adopter pour intégrer ces avant-contrats dans le calendrier de dépôt de vos permis de construire ?

15h45 Café-Networking

MAÎTRISE FONCIÈRE

Quelles nouveautés jurisprudentielles ?

- La circonstance que la date de réalisation effective du projet justifiant l'exercice du droit de préemption ne puisse pas encore être déterminée, en raison notamment de la nécessité d'acquiescer au préalable d'autres biens situés à proximité, fait-elle par elle-même obstacle à la mise en œuvre de ce droit ?
 - CE, 25 mars 2026, Etablissement public foncier d'Île-de-France
- En matière d'expropriation, encadrement de l'évaluation des terrains à bâtir dans les zones d'aménagement concerté multi-sites
 - Cons Const. 19 juin 2026, n°2026-1206 QPC

17h30 Clôture de la conférence

ORGANISATION DES JOURNÉES

- Accueil des participants : 8h45
- Ouverture des débats : 9h00
- Café-Networking
- Déjeuner : 12h30-14h00
- Fin de la journée : 18h00

LES INTERVENANTS



Sébastien FERRARI

UNIVERSITÉ DE VERSAILLES PARIS SACLAY
Agrége des Facultés de droit
Ancien maître des requêtes en service
extraordinaire, CONSEIL D'ÉTAT
Membre du comité de rédaction du BJDJ.



Elsa SACKSICK

ADDEN AVOCATS
Cofondatrice et Avocate Associée,
spécialiste en droit public.



Isabelle CASSIN

Genesis Avocats
Cofondatrice et Avocate associée.



Malicia DONNIOU

GINKGO AVOCATS
Avocate Associée et ancienne responsable
du pôle Aménagement au sein de l'Étude
Cheuvreux et Associés.



Xavier de Lesquen

LACOURTE RAQUIN TATAR
Conseiller d'État, Avocat Associé
Membre du comité de rédaction du BJDJ.



Laetitia SANTONI

EY Société d'avocats
Avocate Associée, pôle droit de l'urbanisme et
de l'aménagement.



Thomas SIMON

MASSAGUER & SIMON AVOCATS
Avocat Associé



Laura Ceccarelli-Le Guen

FRÊCHE & ASSOCIÉS
Elle est avocate associée au sein du cabinet
Frêche & Associés et chargée d'enseignement
au sein de l'école urbaine de Sciences Po



Damien Botteghi

Ministère de la Transition écologique
Directeur de la DHUP.



Michaël MOUSSAULT

ARKEN Avocats
Avocat, il plaide régulièrement devant les
juridictions judiciaires des affaires relatives
à l'acquisition amiable ou forcée de biens
immobiliers : indemnité de dépossession,
éviction commerciale, baux commerciaux, droit
de préemption urbain, droit de rétrocession.



Dominique MORENO

CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE
Responsable du Pôle de
développement économique régional



La revue

Le Bulletin de jurisprudence de droit de l'urbanisme (BJDU), revue bimestrielle éditée par EFE depuis 1994, s'affirme comme la **publication de référence en droit de l'urbanisme**. Les spécialistes incontestés qui animent son comité de rédaction vous proposent en exclusivité :

- une sélection détaillée et commentée de la jurisprudence la plus récente
- des chroniques d'actualité
- une analyse opérationnelle de l'évolution du droit de l'urbanisme

POUR QUI ?

- Élus chargés de l'urbanisme et de l'aménagement
- Secrétaires généraux et leurs adjoints
- Membres des directions de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'action foncière
- Responsables du droit des sols et des autorisations de construire
- Directeurs des services techniques
- Directeurs juridiques et contentieux
- Ingénieurs et chargés d'études en urbanisme
- Agences d'urbanisme et de développement
- Bureaux d'études et de conseils, CAUE
- Établissements publics d'aménagement
- Aménageurs publics et privés
- Urbanistes, architectes, géomètres-experts, promoteurs immobiliers
- Avocats, juristes, notaires et conseils auprès des collectivités territoriales
- DDE, OPAC, entreprises publiques locales, et CCI

POURQUOI ?

- Cette formation a pour objet d'apporter aux professionnels concernés par le droit de l'urbanisme et de l'aménagement, tous les éléments nécessaires à la compréhension et à la mise en œuvre des derniers textes législatifs et réglementaires
- Au cours de ces 2 jours, les participants bénéficieront d'un panorama complet de la jurisprudence de l'année 2024 et d'une analyse précise de ses implications pratiques

LES ACQUIS :

Appliquer les textes législatifs et réglementaires ainsi que les dernières décisions de jurisprudence afin de sécuriser votre pratique

COMMENT ?

Si vous assistez à cette conférence **en présentiel**, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée, envoyée avant ou distribuée au moment de la conférence
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts suivies par des sessions de questions / réponses

Si vous assistez à cette conférence **en distanciel**, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distanciel grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante du participant avec les intervenants et participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

**POUR VOUS INSCRIRE
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site www.efe.fr



Vous recevez cette information de la part de EFE.
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part d'EFE :
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou correctionbdd@abilways.com.

Rejoignez EFE sur LinkedIn



EFE - Edition Formation Entreprise

INFORMATIONS PRATIQUES

DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

MARDI 1^{er} ET MERCREDI 2 DÉCEMBRE 2026

PARIS ET À DISTANCE

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris
serviceclient@abilways.com - www.efe.fr
Tél. : 01 85 53 27 11

RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à Vincent BOYAJEAN

Responsable conférence secteur public

+33 6 03 22 46 52

PARTICIPATION (TVA 20 %)

TARIF HT	NORMAL	SPÉCIAL*
2 jours	1 595 € HT	1 395 € HT

(*tarif réservé aux mairies, conseils régionaux, conseils généraux, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines)

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence.

les acteurs de
la compétence

Membre de la Fédération
Les acteurs de la Compétence



31690 WEB

Date de mise à jour : 09/2026